

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2016

- Convention entre l'Association La Montgonaise et la Commune de Montgon : en présence de Xavier Brion, Président de l'association qui expose les principales activités envisagées pour l'année 2016/2017, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes, convention qui est signée « dans la foulée »
→ Mme Andrey précise que la subvention accordée (voir Conseil municipal du 10 juin) a été versée récemment.
*(planning prévisionnel qui sera précisé au fur et à mesure :
12 nov concours belote, janv galette rois, fév/mars salade au lard, juin fête de la Musique ou des voisins + concours boules*
- Remises de prix concernant les travaux de voirie suite à l'étude faite par l'ATD08 et choix de l'entreprise retenue : le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le devis de l'entreprise Gorez de Rethel qui devrait intervenir en novembre
- Candidatures pour les logements communaux : pour le logement de l'école, un seul candidat a constitué un dossier complet ; le Conseil décide de donner une suite favorable à sa demande ; *NB le logement de la mairie, lui, sera libre fin octobre.*
- Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération côté Neuville-Day : afin de pouvoir prendre l'arrêté correspondant, Mme Andrey a besoin d'une délibération du Conseil ; le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'avancement de 25 m de ce panneau.
- Recrutement d'un Personnel en contrat aidé : les mois écoulés montrent que la gestion régulière de la Commune ne peut se passer de l'activité d'un personnel d'entretien, dédié espaces verts, entretien et bricolage (beaucoup de petits travaux sont actuellement en souffrance faute de la disponibilité des membres du Conseil) ; les aides de l'Etat permettent d'embaucher un salarié en contrat aidé pour 12 mois, à 20 h par semaine, avec une prise en charge de 85 % du salaire ; le Conseil municipal décide à l'unanimité de pourvoir à nouveau le poste laissé vacant depuis la fin du précédent contrat, qui s'est achevé en juin 2014, et charge la maire de recruter la personne la plus qualifiée dans ce domaine.

- Décisions budgétaires modificatives
 - concernant les immobilisations en cours pour abonder le chapitre des immobilisations corporelles qui permettra de régler les futures opérations de voirie : 50000 € en investissement du 2313 au 2151
 - concernant les charges de gestion courantes afin d'abonder en particulier le chapitre consacré aux salaires des personnels non titulaires : 4000 € en fonctionnement du 615231 au 6413 et 3000 € du même 615231 au 6531
- Priorités pour dossier de subvention DETR : les dossiers devant être déposés en décembre, il convient d'y réfléchir dès à présent ; amélioration de la défense incendie de certains écarts et l'éclairage de l'abribus sont des pistes évoquées

Questions diverses

- Rattachement Beaufuy : **délibération défavorable** du conseil municipal de Voncq en date du 26 septembre ; la procédure entamée ne peut donc être poursuivie et s'arrête ipso facto.
- Participation éventuelle de la Commune aux jeux intervillages du Tourteronnais suite à la sollicitation de certains habitants de la commune ; une réunion à Chagny le mardi 15 novembre devrait permettre de clarifier la situation.
- Prévoir élagage voies communales en janvier 2017 avant la période de nidification